



Projet de loi n° 5 sur la généralisation de la maternelle 4 ans



Conseil fédéral
13 et 14 mars 2019

Projet de loi n° 5 sur la généralisation de la maternelle 4 ans

- « J'invite tous les Québécois à se joindre à ce grand projet de société. Le projet de loi 5 est le début d'un projet ambitieux, qui va changer la donne »
- « Vous avez le choix entre une garderie avec deux tiers d'employés qui sont des techniciens de garde ou une maternelle 4 ans, des enseignants avec toute l'équipe de spécialistes de l'école primaire »



La CAQ promet la prématernelle 4 ans pour tous et 50 000 places en garderie

Publié le samedi 25 août 2018 à 17 h 06
Mis à jour le samedi 25 août 2018 à 20 h 52



François Legault affirme qu'un programme généralisé de prématernelle 4 ans permettrait de « libérer » 50 000 places en garderies subventionnées.

Projet de loi n° 5 sur la généralisation de la maternelle 4 ans

- Développement de la maternelle au fil des années
- Projet de loi n° 5
 - Ce que la CAQ en dit
 - Les faits
 - Ce que la CSN en dit



Développement de la maternelle au fil des années

- **Début des années soixante**, le gouvernement instaure des maternelles publiques à mi-temps pour les enfants de 5 ans
- **1973-1974** : La maternelle 4 ans à temps partiel est mise sur pied et est réservée aux enfants de milieux défavorisés et aux enfants handicapés
- **1979** : Les services aux enfants de 4 ans adoptent des formes variées allant de la maternelle-classe au service d'animation Passe-Partout
- **1996** : Politique familiale et regroupement des garderies communautaires et des gardes en milieu familial dans les centres de la petite enfance (CPE)

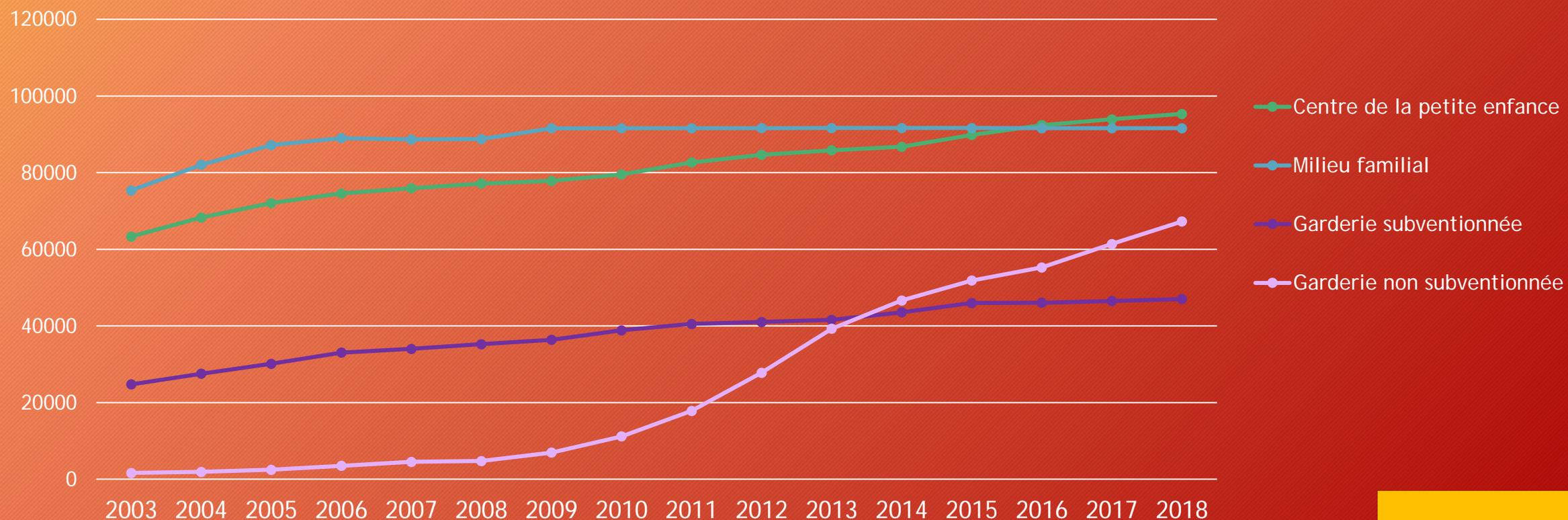


Développement de la maternelle au fil des années

- **2000** : Fin du moratoire sur le développement des garderies à but lucratif
- **2003** : Augmentation de la contribution parentale
- **2009** : Augmentation du crédit d'impôt pour frais de garde (début de l'explosion du nombre de permis aux garderies non subventionnées)
- **2013** : Instauration de la maternelle 4 ans, temps plein dans les milieux défavorisés
- **2015** : Augmentation de la contribution parentale et modulation de la tarification

Développement de la maternelle au fil des années

Évolution de l'offre de places en service de garde au Québec, de 2003 à 2018



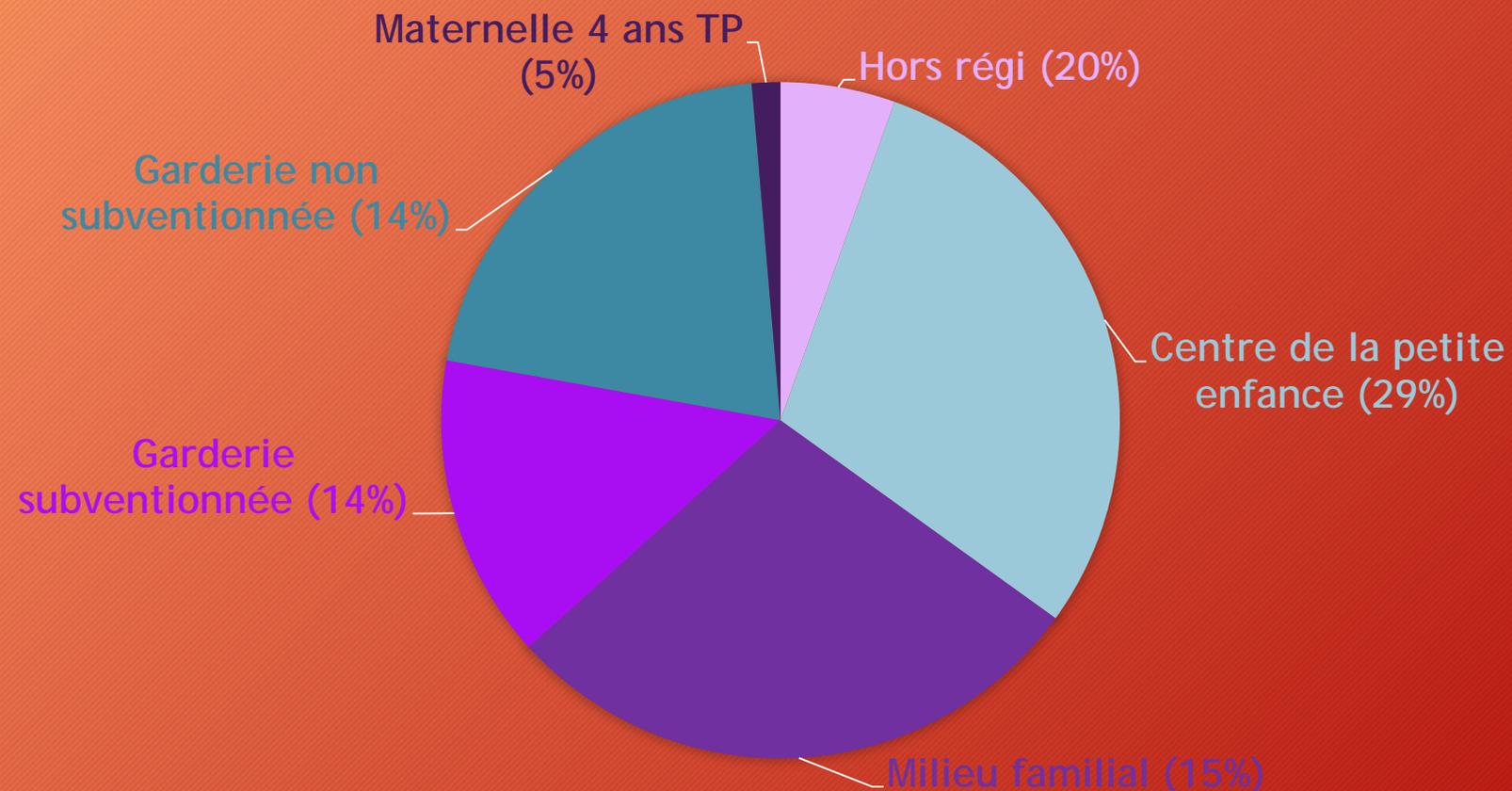
Développement de la maternelle au fil des années

- **2019** : Dépôt du projet de loi n° 5 et annonce de la généralisation non obligatoire de la maternelle 4 ans
- Ouverture totale de 5 000 nouvelles classes d'ici 5 ans (ou assez de places pour 50 % à 80 % des enfants de 4 ans du Québec)



Développement de la maternelle au fil des années

Répartition des enfants âgés de 4 ans, en 2018,
selon le service reçu OU NON



Le projet de loi n° 5 : ce que la CAQ en dit

- Le projet de loi
 - Habilitte le MEES à prévoir, à compter de l'année scolaire 2020-2021, l'organisation par les commissions scolaires, de services éducatifs de l'éducation préscolaire destinés à des élèves ayant atteint l'âge de 4 ans, et ce, sans égard au milieu économique dans lequel ils vivent
 - Rend obligatoire l'offre de service par l'ensemble des commissions scolaires
- Le ministre justifie ce projet de loi par le fait que
 - 20 % des enfants de 4 ans ne fréquentent pas de services de garde éducatifs de qualité ou de maternelle en 2018
 - Les enfants ayant des difficultés seront mieux servis dans les écoles qu'en services de garde. Ces enfants se trouvent dans tous les milieux économiques
 - Le réseau des services de garde sera préservé pour les 0-4 ans

Projet de loi n° 5 : les faits

- 20 % des enfants de 4 ans ne fréquentent pas de services éducatifs de qualité ou de maternelle en 2018. **Qui sont-ils ?**
- En fait, selon l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017
 - 8 % des enfants de 4 ans ne fréquentent aucun service éducatif
 - 11 % des enfants fréquentent exclusivement un service de garde (SGÉ) non régi et 21 % une combinaison de non régi et de régi
- Les enfants de milieux à faible revenu fréquentent moins les SGÉ que les plus nantis
 - 20 % seulement des enfants fréquentant la maternelle 4 ans n'ont jamais été en services de garde éducatifs (SGÉ)

Projet de loi n° 5 : les faits

- Qu'est-ce qu'un service éducatif de qualité et adapté aux besoins des enfants de 4 ans?
 - Les chercheurs s'entendent sur deux dimensions de variables pour évaluer la qualité de services pour les enfants
 - La **qualité structurelle** : ratio adulte/enfants, taille du groupe, la formation et l'expérience du personnel
 - La **qualité des processus** : qualité des interactions entre le personnel et l'enfant ainsi que les composantes du programme éducatif qui comporte des routines, des activités d'apprentissage réalisées en contexte de jeu et la collaboration entre les acteurs

Projet de loi no 5 : les faits

La qualité structurelle

- Le nombre d'enfants par groupe
 - dans une classe d'école (1/17 ou 1/15 avec l'ajout d'une personne à mi-temps)
 - chez une responsable dans un service de garde en milieu familial (RSG) (1/6)
 - dans un centre de la petite enfance (CPE) (1/10)
- En SGÉ, les enfants de 4 ans entreront en contact avec un nombre restreint d'enfants plus âgés et d'adultes
- Les SGÉ ont des locaux, du mobilier, des cours extérieures, des jouets et du matériel éducatif adapté aux enfants ainsi que des salles de bain adjacentes
- Les éducatrices de la petite enfance ont majoritairement reçu une formation spécifique sur le développement global des enfants de 0 à 5 ans (cognitif, affectif, moteur, langagier)



Projet de loi n° 5 : les faits

La qualité des processus

- Les études démontrent que les enfants de 4 ans doivent développer certaines compétences préalables à la scolarisation, et ce, par le jeu
 - Les programmes de la petite enfance et de la maternelle 4 ans sont assez semblables
 - L'étude évaluant les premières maternelles 4 ans en milieux défavorisés a démontré que les enseignantes du préscolaire sont peu formées et pas assez soutenues par le milieu scolaire
 - La professeure N. Bigras a comparé l'effet de la maternelle 4 ans en France et les CPE sur le développement des enfants, et a démontré la supériorité du modèle québécois pour le développement global des enfants
- Le parent est le premier éducateur d'un enfant de 4 ans. Une bonne communication établie entre l'éducatrice attitrée à l'enfant et le parent est essentielle. L'éducatrice et le parent peuvent communiquer tous les jours de vive voix

Projet de loi n° 5 : les faits

- Les enfants de milieux à faible revenu fréquentent moins les SGÉ que les plus nantis
 - Les parents d'enfant à la maternelle devront défrayer les coûts pour les repas et les collations, et possiblement ceux reliés au service de garde et à la garde pendant les journées pédagogiques et l'été



Projet de loi n° 5 : les faits

- Bref, tant les chercheurs universitaires en petite enfance que l'enquête gouvernementale *Grandir en qualité* ont démontré que les CPE et les RSG en milieu familial reconnues offrent la meilleure qualité de services aux enfants
- Le modèle ontarien est souvent pris en exemple pour sa maternelle 4 ans et l'amélioration de son taux de diplomation
 - Cette province n'avait pas de réseau de services de garde de qualité pour répondre aux besoins des enfants de 4 ans
 - L'Ontario a mis en place une série de mesures pour améliorer son réseau scolaire (ex. formation des enseignants, obligation de scolarisation jusqu'à 18 ans). Il est donc difficile d'attribuer son succès uniquement à la maternelle 4 ans!

Projet de loi n° 5 : les faits

Les enfants ayant des difficultés seront mieux servis dans les écoles qu'en services de garde

- Selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (2017), plus d'un enfant sur quatre est vulnérable dans au moins un domaine de développement
 - En plus de leur formation spécifique sur le développement de l'enfant âgé de 0 à 5 ans, les éducatrices peuvent recevoir du soutien professionnel du bureau coordonnateur ou du CLSC
 - La prévention et l'identification de retard développemental peuvent se faire dès le début de la fréquentation en SGÉ
 - Le milieu scolaire a l'expérience des élèves en difficulté, mais l'austérité a fait mal au réseau de l'éducation
Le ministre de l'Éducation va-t-il investir dans le réseau de l'éducation?
- L'austérité et la loi 10 ont fait mal au réseau de la santé et des services sociaux
La ministre de la Santé va-t-elle investir dans les services en enfance?

Projet de loi n° 5 : les faits

Le réseau des services de garde éducatif sera préservé

- L'arrivée de la maternelle 4 ans pourrait créer d'importantes pertes d'emploi dans certaines régions pour les SGÉ
 - Difficile d'évaluer les pertes réelles d'emplois
 - Le MESS estime que le nombre de fermetures de services de garde en milieu familial se situerait entre 196 et 2 317 d'ici 2023-2024
- La maternelle 4 ans déstabilise le réseau de l'éducation
 - Coût estimé entre 500 et 700 millions de dollars sans prise en compte des installations
 - L'ajout nécessaire de 3 028 à 5 081 enseignantes pousse à trouver des solutions précipitées au manque déjà patent de personnel enseignant (ex. transfert des éducatrices vers la maternelle) et de locaux (ex. ouverture de maternelles en CPE)
 - Absence de discussion sur le manque de personnel scolaire alors que le gouvernement estime le besoin d'ajout entre 2 135 et 3 600 (ex. éducatrices en SG scolaire formées)
 - Ratios à revoir

Projet de loi n° 5 : les faits



Bref, un consensus social fort existe

- Les chercheurs en petite enfance sont convaincus que les services de garde éducatifs sont présentement les plus appropriés pour les enfants de 4 ans, avec ou sans besoins particuliers
- Plusieurs commissions scolaires se disent incapables de mettre en place les classes de maternelle 4 ans
- La majorité des parents préfèrent que leur enfant fréquente un service de garde éducatif plutôt que la maternelle 4 ans
- Le seul obstacle au choix d'un service de garde éducatif (CPE/RSG) est le manque de places et son accessibilité

Notre positionnement actuel

- Rejet du projet de loi du développement mur à mur de la maternelle 4 ans
- Accélération du développement de places en CPE et pour les RSG en milieu familial reconnues
- Amélioration du soutien aux services de garde éducatifs pour les enfants avec des défis développementaux
- Fin à la modulation des tarifs

Notre positionnement actuel (suite)

- Revoir les crédits d'impôt qui favorise le développement des SGÉ non subventionnés
- Instaurer la gratuité des services de garde éducatifs pour les familles à faible revenu ainsi que pour les enfants de 4 ans
- Fournir les ressources financières publiques nécessaires pour assurer la qualité de l'ensemble des services éducatifs (SGÉ et scolaire)
- Développer une stratégie nationale pour la prévention et l'intervention en santé auprès des jeunes



Pour « être ambitieux », la CAQ n'a pas à réinventer la roue

Le gouvernement doit se mettre au service des besoins des 4 ans et investir dans les services éducatifs déjà existants, investir en enfance, investir en éducation et investir en santé

